L'Autorité de la concurrence sanctionne Nexans et Sonepar pour s'être entendus sur l'octroi de droits exclusifs d'importation des câbles électriques Nexans dans l'ensemble des départements et régions d'outre-mer

Publié le 02 avril 2026

L'Autorité de la concurrence condamne les sociétés Nexans France, en tant qu'auteure, et Nexans, en tant que société mère, d'une part, et les sociétés du groupe Sonepar (Sonepar France Distribution, Compagnie Réunionnaise de Distribution de Matériel Électrique, Société Guadeloupéenne de Matériel Électrique, Câbles et Matériels Électriques, La Guyanaise de Distribution et Électro Distribution Océan Indien), en tant qu'auteures, et Sonepar France Distribution, Sonepar France et Sonepar, en tant que sociétés mères, d'autre part, pour s'être entendues, du 13 mai 2015 au 20 novembre 2023, sur l'octroi, par les sociétés du groupe Nexans au bénéfice de celles du groupe Sonepar, de droits exclusifs d'importation des câbles électriques Nexans dans l'ensemble des départements et régions d'outre-mer (Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion et Mayotte).

Ces pratiques ont été révélées à la suite d'un rapport d'enquête de la DGCCRF, d'éléments apportés par un lanceur d'alerte, ainsi que d'opérations de visite et de saisie. Il s'agit de la première décision de l'Autorité sanctionnant des pratiques dénoncées par une personne ayant souhaité bénéficier du statut de lanceur d'alerte, dont l'anonymat est protégé.

Les entreprises n'ayant pas contesté les faits qui leur étaient reprochés, elles ont bénéficié de la procédure de transaction, leur permettant d'obtenir une sanction pécuniaire fixée à l'intérieur d'une fourchette proposée par le rapporteur général

et acceptée par les parties.

En conséquence, l'Autorité a prononcé une sanction totale de 6,5 millions d'euros (3 millions d'euros aux sociétés du groupe Nexans et 3,5 millions d'euros aux sociétés du groupe Sonepar), constituant à ce jour l'amende la plus élevée infligée en matière d'exclusivités d'importation.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 2 AVRIL 2026

L'Autorité de la concurrence sanctionne Nexans et Sonepar pour s'être entendus sur l'octroi de droits exclusifs d'importation des câbles électriques Nexans dans l'ensemble des départements et régions d'outre-mer

Lire le communiqué de presse